

de réfugiés. Ce n'est pas le premier ex-commissaire à faire ce genre d'accusation.

En effet, au cours de ces trois dernières années, alors que le gouvernement canadien réduisait le nombre de réfugiés choisis à l'étranger, la Section du statut de réfugié a progressivement ralenti le rythme auquel elle accorde le statut de réfugié aux demandeurs qui se trouvent déjà au Canada.

Il y a cinq mois, M. Ifijeka a écrit une lettre de 20 pages au premier ministre et au greffier du Conseil privé expliquant en détail ses accusations, preuves à l'appui. De toute évidence, le gouvernement a choisi de ne pas écouter cette mise en garde, et ce matin, j'ai donc remis une copie de cette lettre au cabinet du ministre.

• (1110)

Je demande au ministre d'ordonner immédiatement, en coopération avec le premier ministre, une enquête indépendante et impartiale sur les accusations portées par M. Ifijeka.

* * *

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, un grand nombre d'entreprises canadiennes trouvent plus facile de faire affaires aux États-Unis qu'au Canada.

Nous avons abaissé les barrières commerciales entre nous et nos principaux partenaires, mais celles qui existent entre les provinces sont toujours en place; par conséquent, les taxes et les prix sont plus élevés et c'est le consommateur qui est pénalisé. Le monde des affaires lui aussi souffre de cette situation.

Le ministre du Commerce extérieur doit rencontrer ses homologues provinciaux dans quelques semaines dans l'espoir d'abaisser ces barrières. Si le ministre réussit dans sa mission, tous les Canadiens en profiteront puisque nous serons alors en mesure d'accroître les échanges et de faire bénéficier les consommateurs des profits ainsi réalisés.

Souhaitons que leurs efforts soient couronnés de succès.

* * *

LE GUATEMALA

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, le semaine dernière le premier ministre a déshonoré le Canada encore une fois en refusant de rencontrer la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Rigoberta Menchu.

Article 31 du Règlement

Plusieurs dirigeants internationaux, dont le secrétaire général des Nations unies et le pape ont rendu à M^{me} Menchu l'hommage qu'elle mérite en s'entretenant avec elle de la situation des droits de la personne dans son pays natal, le Guatemala.

Qui plus est, nous venons d'apprendre que le gouvernement a refusé d'accorder un visa à M. Jorge Soto et à deux universitaires qui doivent venir au Canada comme représentants d'un groupe de coordination qui négocie un accord de paix avec le gouvernement du Guatemala.

Ces personnes devaient rencontrer le sous-comité des droits de la personne de la Chambre des communes pour faire le point sur les négociations et obtenir des conseils au sujet du principal point d'achoppement, les droits de la personne.

Curieusement, il y a deux ans à peine M. Soto a séjourné au Canada à la demande du gouvernement canadien. Pourquoi ce double jeu? Le bureau du ministre de l'Immigration affirme que la décision de refuser un visa aux trois hommes a été prise par le personnel de l'ambassade à Mexico. Les fonctionnaires de l'ambassade prétendent que c'est le bureau du ministre qui a pris la décision ici.

Qu'en est-il au juste? Pourquoi le gouvernement entrave-t-il les efforts en vue de ramener la paix au Guatemala?

* * *

LA POLITIQUE DES PRIX

M. Don Blenkarn (Mississauga—Sud): Madame la Présidente, quand des biens sont mis en vente, ils sont offerts au même prix dans la plupart des provinces, mais le consommateur finit par payer beaucoup plus cher. En Ontario, des produits qui sont en vente à 10 \$ reviennent à 11,50\$ la caisse.

Les commerçants connaissent précisément le montant des taxes, mais ils persistent à essayer de tromper les consommateurs en annonçant des prix qui n'incluent pas les taxes ou les droits liés au produit.

Je demande au gouvernement de faire adopter une loi qui exigera que les prix incluent toutes les taxes applicables au point de vente. Il ne faut pas tolérer plus longtemps cette pratique trompeuse et déloyale.

* * *

LEONARD PELTIER

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le président, la semaine dernière, 55 députés sont intervenus dans le procès de Leonard Peltier devant la Cour d'appel de Saint-Paul, au Minnesota. Encore une fois, on a demandé aux tribunaux et au système judiciaire américains de réparer les torts causés au Canada et à Leonard Peltier.